

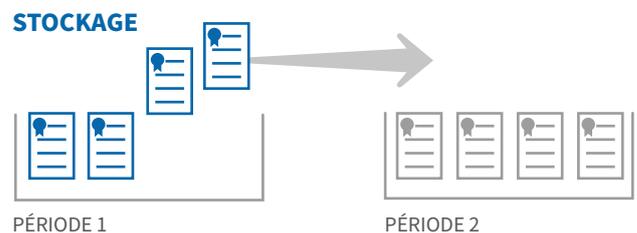
STOCKAGE ET EMPRUNT

Un système d'échange de quotas d'émission (SEQE) est un instrument de marché qui peut être utilisé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le gouvernement établit une limite (plafond) pour les émissions totales dans un ou plusieurs secteurs de l'économie, et émet des quotas en fonction de cette limite. Les entreprises opérant dans ces secteurs doivent posséder un quota pour chaque tonne d'émissions qu'elles émettent. Ces quotas peuvent être alloués gratuitement par le gouvernement ou achetés lors de ventes aux enchères organisées par celui-ci. De plus, les entreprises ont la possibilité d'échanger des quotas entre elles, ce qui apporte une flexibilité supplémentaire au système. Le stockage et l'emprunt sont des mécanismes essentiels qui offrent une certaine souplesse temporelle au sein des systèmes d'échange de quotas d'émission.

Le stockage

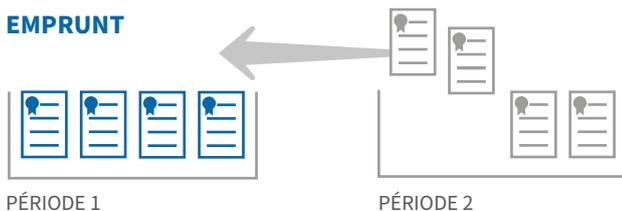
Le stockage est un mécanisme qui permet aux entités couvertes de conserver les quotas non utilisés d'une période de conformité afin de les utiliser ultérieurement, que ce soit pour satisfaire à leurs propres obligations de conformité ou pour les vendre à d'autres participants du marché. Cette approche autorise les entreprises à reporter les quotas non utilisés et offre une certaine souplesse. Elle peut encourager une réduction plus rapide des émissions, augmentant ainsi les chances d'atteindre les objectifs à court terme.

La majorité des SEQE en place autorisent le stockage, ce qui peut contribuer à former des groupes d'acteurs du secteur privé ayant un intérêt direct à ce que les futurs objectifs soient ambitieux, afin de maximiser la valeur de leurs quotas en réserve. De plus, la possibilité de stockage permet aux entreprises de planifier et d'opérer avec une plus grande confiance quant à leur capacité à naviguer dans les environnements de prix à venir.



Toutefois, une dépendance excessive à l'égard des quotas mis en réserve peut entraîner des niveaux d'émissions plus élevés que la normale dans les phases ultérieures d'un SEQE, et une mise en réserve illimitée pourrait également retarder les effets des chocs économiques tels qu'une offre excédentaire de quotas.

EMPRUNT



Emprunt

Contrairement à la mise en réserve, l'emprunt permet aux entités couvertes de reporter l'achat de quotas ou la réduction des émissions (par exemple jusqu'à ce que la technologie devienne moins chère) en empruntant des quotas qu'elles s'attendraient à recevoir gratuitement au cours de périodes ultérieures. Les entités bénéficient ainsi d'une certaine souplesse dans la définition de leur stratégie de mise en conformité. Toutefois, en réduisant les mesures d'atténuation à court terme, l'emprunt peut retarder les réductions d'émissions nécessaires pour atteindre les plafonds du SEQE. C'est pourquoi la plupart des systèmes d'échange de quotas interdisent les emprunts ou ne les autorisent que dans une mesure limitée.

Risques liés à l'emprunt

- **LES GOUVERNEMENTS PEUVENT NE PAS ÊTRE EN MESURE D'ÉVALUER LA SOLVABILITÉ.** Les entités couvertes les moins solvables sont susceptibles de vouloir emprunter davantage. Exiger des entreprises qu'elles déclarent leurs actifs et passifs nets de conformité dans leur bilan est un moyen possible de promouvoir la transparence et le contrôle par les actionnaires.
- **AUGMENTATION DE LA PRESSION POLITIQUE POUR RETARDER L'ACTION :** L'emprunt permet aux entités couvertes de retarder la réduction des émissions, ce qui peut les inciter à faire pression en faveur d'objectifs plus faibles, voire de la suppression pure et simple du système d'échange de quotas d'émission, afin de réduire ou d'annuler leurs dettes.
- **RETARD ET INCERTITUDE QUANT AUX OBJECTIFS FUTURS :** En fonction de la durée de la période d'emprunt, il peut y avoir moins de certitude quant à la réalisation des objectifs nationaux ou internationaux de réduction des émissions. Des mesures d'atténuation retardées peuvent être incompatibles avec ces obligations, par exemple dans le cadre des contributions déterminées au niveau national (CDN).

Restrictions

Les SEQE peuvent inclure des restrictions sur les stockages et les emprunts afin de surmonter les risques généraux qui y sont associés.

Lorsque le stockage est autorisé, il peut être limité en fonction du nombre annuel net de quotas précédemment vendus ou des niveaux d'émissions spécifiques à l'installation. Certains SEQE limitent le stockage de quotas entre plus de deux périodes de conformité consécutives. Par ailleurs, lorsqu'un stockage illimité est autorisé, elle peut encore être indirectement restreinte en fixant une limite de détention pour le nombre de quotas qu'une entité couverte peut posséder à tout moment.

Lorsque l'emprunt est autorisé, il est normalement limité à la même phase d'échange et assorti de limites quant au pourcentage de l'obligation de conformité d'une entité couverte qu'il peut être utilisé pour remplir. En outre, une formule peut être instituée pour limiter les emprunts sur la base de l'activité d'emprunt passée.

Certains SEQE étiquettent également les quotas délivrés avec des millésimes (dates) avant lesquels ils ne peuvent pas être utilisés pour la mise en conformité. Ces quotas ne peuvent être que mis en réserve ou échangés, ce qui limite l'ampleur des emprunts.

Durée des périodes de conformité

Une période de conformité est un intervalle de temps fixe pendant lequel les entreprises concernées doivent se conformer à leurs obligations en matière de réduction des émissions. Les périodes de conformité ne doivent pas être confondues avec les périodes ou phases d'échange, qui désignent des intervalles de temps spécifiques au cours desquels certaines règles s'appliquent à un SEQE. Dans la pratique, chaque période d'échange peut souvent comprendre plusieurs périodes de mise en conformité.

La durée des périodes de conformité peut varier d'un système à l'autre, mais elle est généralement comprise entre un et trois ans. Des périodes de mise en conformité plus longues peuvent donner aux entités couvertes une flexibilité temporelle quant au moment où elles peuvent acheter des quotas ou réduire leurs émissions. Au cours d'une période de mise en conformité, les entités concernées peuvent réduire leurs émissions au moment le plus opportun, ce qui revient à disposer d'un nombre illimité d'opérations bancaires et d'emprunts au cours de la période. Toutefois, l'allongement des périodes de conformité peut soulever les mêmes problèmes que la mise en réserve et l'emprunt de manière plus générale.

	EMPRUNT ILLIMITÉ	EMPRUNT AVEC RESTRICTIONS	PAS D'EMPRUNT
OPÉRATIONS BANCAIRES ILLIMITÉES		 EU ETS  UK ETS  SUISSE	 BEIJING  CHONGQING  FUJIAN  GUANGDONG  RGGI  SHENZHEN  TIANJIN
OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC RESTRICTIONS		 CHINA  MASSACHUSETTS  QUÉBEC  MEXIQUE  RÉPUBLIQUE DE CORÉE	 OREGON  CALIFORNIE  ALLEMAGNE  HUBEI  KAZAKHSTAN  NEW ZEALAND  SAITAMA  SHANGHAI  TOKYO  WASHINGTON
PAS D'OPÉRATIONS BANCAIRES			 AUTRICHE  NOUVELLE-ÉCOSSE